



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 5 juillet 2023

Communiqué de presse

Visite du refuge du Ramier – SPA de Montauban

Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne, s'est rendu ce mercredi 5 juillet, accompagné de la DDETSPP en charge des services vétérinaires, au refuge du Ramier à Montauban. Après une visite du refuge, qui a pu faire l'objet de rénovations grâce à l'aide de l'Etat, il a souhaité rappeler que l'abandon d'un animal est un acte de maltraitance, puni par la loi, qui concerne chaque année des milliers d'animaux de compagnie. La lutte contre ce fléau et ses causes est au cœur de la stratégie française pour le bien-être animal. Le gouvernement en a fait un de ses chantiers prioritaires.

Problèmes financiers, déménagements... Différents événements de la vie peuvent amener à des abandons d'animaux de compagnie. Les futurs propriétaires doivent prendre conscience que l'acquisition d'un animal de compagnie doit être un choix réfléchi, car il représente un engagement sur plusieurs années. Une telle réflexion en amont permettra de limiter le nombre d'abandons annuels.

L'arrivée des vacances, où certains propriétaires ne savent pas comment faire garder leur animal, peut également être un élément déclenchant l'abandon. Pourtant, de nombreuses solutions existent.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, la loi *visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes* prévoit que toute personne souhaitant acquérir un chien, un chat, un furet ou un lapin doit désormais signer avant l'acquisition **un certificat d'engagement et de connaissances**.

Ce certificat, délivré par une personne habilitée (éleveurs, professionnels de refuge, vétérinaires...), est un document d'information permettant au futur acquéreur de prendre connaissance des conditions de bien traitement d'un animal et des obligations engendrées par sa détention. Un délai de réflexion de 7 jours minimum est instauré entre la signature du document et la date possible d'acquisition de l'animal. Cette nouvelle législation répond ainsi à l'importance de responsabiliser les détenteurs afin de lutter contre les acquisitions irréfléchies d'animaux de compagnie qui donnent souvent lieu à des abandons.